

La Gazette forestière

Une publication du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario . Printemps 2001

L'examen des lignes directrices : un nouvel outil d'aménagement forestier

Le Comité technique des forêts provinciales a approuvé, en octobre, un plan d'action suivant lequel les 34 lignes directrices associées à l'aménagement forestier seront ramenées à six lignes directrices. Les travaux ont déjà commencé. Ils seront terminés au plus tard le 31 mars 2003.

Le Comité fera paraître un volume préliminaire au printemps 2001.

Il y annexera une brochure explicative.

Le remaniement des lignes directrices est le résultat de la clause n° 27 de l'Accord sur les forêts de l'Ontario, qui prescrit « un examen transparent, indépendant et rapide » des 34 lignes directrices se rapportant à l'aménagement forestier. Le rapport définitif, qu'un consultant a remis en mai, renferme 80 recommandations pour simplifier les lignes directrices et en accroître l'efficacité.

« La recommandation la plus notable est de fusionner les 34 lignes directrices pour qu'elles n'en fassent plus que six, explique Joe Churcher, agent des politiques, Direction de la gestion forestière. Nous regroupons les lignes directrices dans une structure hiérarchique comptant pour l'instant six livres : niveau du paysage; dimensions des peuplements; aménagement se rapportant à une station en particulier; guides de sylviculture; tourisme et loisir; protection des ressources du patrimoine culturel. »

Le Comité technique a recommandé d'ajouter un septième livre, pour tracer la voie à suivre et

décrire la méthode. On a pour l'instant baptisé ce livre le « livre 0 » ou « genèse ».

Les travaux se poursuivent, et les livres seront progressivement incorporés au « livre 0 », qui devrait paraître au printemps 2001.

Les lignes directrices sur le tourisme et les loisirs ont déjà été remaniées. Ce livre pourrait donc être le prochain livre à paraître. Les livres I et II pourraient paraître en dernier, puisqu'ils nécessitent plus de travail que les autres livres.

« Les porte-parole des titulaires d'un permis d'aménagement forestier participent au remaniement et savent qu'il ne changera pas la façon dont nous gérons les forêts, mais plutôt la façon dont nous appliquerons les lignes directrices, dit Joe Churcher. Nous nous écarterons du mode de gestion site-par-site et espèce-par-espèce pour plutôt favoriser une méthode et une façon de penser plus holistiques. C'est la prochaine étape du parcours que nous suivons pour bien savoir aménager les forêts comme un écosystème indivisible, au lieu d'en gérer séparément les divers aspects. » •

(On peut obtenir le rapport du consultant à l'adresse <http://mnrweb.mnr.gov.on.ca/fmb/doc/whatsnew.html>.)



Ontario

Ministry of Natural Resources
Ministère des Richesses naturelles

Volume 1, n° 2

Sommaire

2

**Le nouveau sous-ministre,
M. John Burke**

3

**Les ententes d'intendance des
ressources : un nouvel outil
d'aménagement forestier**

4

**L'Accord sur les forêts : des progrès
sur bien des fronts**

5

**Exploitation du bois de feuillu de
qualité inférieure dans le Nord-Est et
le Centre-Sud : on attend les recom-
mandations au plus tôt en mars 2001**

6

**Comité des compétences en gestion
forestière : un autre succès**

7

**La bonne foi : la fondation des
bonnes relations entre Brunswick
House et Domtar**

8

Bill Taylor et Brian Polhill

9

**Pas seulement une question de faire
pousser les arbres plus vite**

10

**La certification des entreprises
forestières : un courant national**

12

The times, they are a changin'...

Le nouveau sous-ministre, M. John Burke

John S. Burke a été nommé, en septembre 2000, sous-ministre des Richesses naturelles.

Avant d'être nommé au poste qu'il occupe actuellement, M. Burke, un fonctionnaire de carrière, a rempli les fonctions de directeur des services municipaux pour la ville d'Ottawa. Durant les quatre années passées au service d'Ottawa, il a réussi à retrancher 70 millions de dollars de la dette municipale, à faire une plus large place à la technologie dans les services municipaux et à créer un organisme dévoué au service à la clientèle.

Il a occupé des postes supérieurs dans d'autres municipalités (Dartmouth et Halifax, en Nouvelle-Écosse, Gloucester et North Bay, en Ontario, et Grande Prairie, en Alberta).

M. Burke est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université St. Mary's, à Halifax, et d'un diplôme en administration publique de l'Université Western Ontario. Il est aussi titulaire d'un diplôme en relations du travail décerné par l'Université Queen's.

La Gazette forestière a eu l'occasion dernièrement de poser au sous-ministre quelques questions au sujet de la foresterie.

Avez-vous une formation en gestion des ressources naturelles ?

Je n'ai pas d'expérience comme telle dans ce domaine, mais j'adore apprendre de nouvelles choses et la nouveauté me stimule. Je connaissais fort bien la réputation de professionnalisme du MRN et de son personnel hautement qualifié.

J'ai énormément d'expérience comme fonctionnaire. Je sais donc comment fonctionne et comment faire fonctionner une bureaucratie.

Depuis que j'ai été nommé sous-ministre, je suis de plus en plus conscient de l'importance des relations que nous avons nouées avec l'industrie forestière de l'Ontario. Je sais certes que l'industrie forestière concourt beaucoup à la prospérité économique de l'Ontario et des collectivités tributaires de la foresterie.



John Burke

Que pensez-vous des forêts ontariennes ?

Je suis un ardent partisan de la politique de développement durable du MRN, et de l'engagement que le ministère a pris de protéger et de gérer les ressources naturelles au profit des générations à venir. En ce qui concerne les forêts, je pense qu'il faudrait mieux exploiter le bois que nous récoltons, qu'il faudrait le transformer, y ajouter une valeur accrue, avant de l'expédier hors de la province. Je pense aussi qu'il faudrait utiliser davantage les essences d'arbres que nous avons un peu délaissées jusqu'à présent, et utiliser aussi une plus grande partie de chaque arbre récolté. Je crois également qu'il faudrait privilégier davantage la foresterie intensive.

J'appuie fermement l'Accord sur les forêts de l'Ontario. C'est un accord sans précédent, qui unit l'industrie forestière, les écologistes et le MRN pour accroître le nombre de zones protégées, relever des endroits se prêtant à l'exploitation forestière intensive et résoudre les différends associés à tout cela. De grandes choses ont déjà été accomplies conformément à certains articles clés de l'Accord, et je crois comprendre que le Conseil publiera un rapport cet hiver. •

Questions et réponses

Question

Qui au sein du MRN s'occupe des politiques et des initiatives associées à l'aménagement forestier ?

Réponse

La Section des politiques forestières et d'autres sections associées ou non à la Division des forêts fournissent leur encadrement et leur soutien dans ce domaine. Voici quelques membres de la Section des politiques et les fonctions qu'ils remplissent :

Brian Hillier

Chef de service

Gère les activités de la Section des politiques.

Téléphone : (705) 945-6601

Courriel : brian.hillier@mnr.gov.on.ca

Joe Churcher

Spécialiste des régimes sylvicoles

Coordonne l'examen et la révision des lignes directrices sur l'aménagement forestier; dirige le grand examen des lignes directrices.

Téléphone : (705) 945-5710

Courriel : joe.churcher@mnr.gov.on.ca

John Oatway

Gestionnaire du Programme de remise fiscale sur les forêts aménagées

Dirige et soutient les travaux associés au Programme de remise fiscale sur les forêts aménagées.

Téléphone : (705) 755-3222

Courriel : john.oatway@mnr.gov.on.ca

Anne Harris, (MCIP, RPP)

Conseillère principale (politiques)

Fournit encadrement et conseils relativement aux politiques associées aux forêts et à leur examen stratégique; s'occupe de la coordination générale des travaux liés à la conception de politiques.

Téléphone : (705) 945-6633

Courriel : anne.harris@mnr.gov.on.ca

John McNicol

Spécialiste de la faune

Principale personne-ressource pour les lignes directrices sur l'imitation des perturbations par le feu et les lignes directrices sur la protection de l'habitat de la faune.

Téléphone : (807) 343-4002

Courriel : john.mcnicol@mnr.gov.on.ca

Chuck Mason

Conseiller en politiques (industrie forestière)

Principale personne-ressource pour

l'approvisionnement durable en bois; fournit un soutien technique pour l'Initiative d'aménagement forestier intensif,

les politiques et les marches à suivre relatives à la délivrance de permis.

Téléphone : (705) 945-6712

Courriel : chuck.mason@mnr.gov.on.ca

Eric Boysen

Conseiller en politiques (aménagement de forêts privées)

Principale personne-ressource pour l'établissement des politiques relatives à l'aménagement des forêts privées.

Téléphone : (705) 755-5999

Courriel : eric.boysen@mnr.gov.on.ca

Dan Cooligan

Conseiller en foresterie (affaires nationales et internationales)

Fournit aide et conseils relativement à des questions touchant l'exploitation forestière au Canada et à l'étranger; coordonne les initiatives du Conseil canadien des ministres des Forêts.

Téléphone : (705) 945-6618
Courriel : dan.cooligan@mnr.gov.on.ca

Doris Krahn

Spécialiste des programmes forestiers (C.-S.)
Soutient les travaux associés aux politiques et aux programmes dans la région du Centre-Sud.

Téléphone : (705) 755-3215
Courriel : doris.krahn@mnr.gov.on.ca

Fran Paterson

Secrétaire de la Section des politiques
S'occupe des diverses tâches de bureau pour le personnel de la Section.

Téléphone : (705) 945-5853
Courriel : fran.paterson@mnr.gov.on.ca

Cathy Cavalier

Spécialiste des programmes forestiers (N.-O.)
Soutient les travaux associés aux politiques et aux programmes dans la région du Nord-Ouest.

Téléphone : (807) 475-1157
Courriel : catherine.cavalier@mnr.gov.on.ca

Stephen Harvey

Conseiller principal (politiques)
Principale personne-ressource pour le programme des ententes d'intendance des ressources; s'occupe de l'examen et de la révision des lignes directrices relatives au tourisme.

Téléphone : (705) 945-6713
Courriel : stephen.harvey@mnr.gov.on.ca

Celia Graham

Conseillère (politiques associées à la législation forestière)
Dirige ou soutient les travaux liés aux lois et aux règlements se rapportant aux forêts; soutient les travaux du Comité des politiques provinciales de l'Ontario et du Comité technique des forêts provinciales.

Téléphone : (705) 945-6678
Courriel : celia.graham@mnr.gov.on.ca

Carmen Dubé

Don Farintosh (A)
Spécialistes des programmes forestiers (N.-E.)
Soutiennent les travaux associés aux politiques et aux programmes dans la région du Nord-Est.

Téléphone (Carmen) : (705) 253-1171
Téléphone (Don) : (705) 475-5519
Courriel : carmen.dube@mnr.gov.on.ca
Courriel : don.farintosh@mnr.gov.on.ca

Carole Hay

Secrétaire de la Section des politiques
(en affectation à l'extérieur)
S'occupe des diverses tâches de bureau pour le personnel affecté au programme Patrimoine vital de l'Ontario.

Téléphone : (705) 945-5778
Courriel : carole.hay@mnr.gov.on.ca

Sheila Madahbee K.

Stagiaire (politiques)
Participe à plusieurs travaux associés au grand examen des lignes directrices.

Téléphone : (705) 541-2159
Courriel : sheila.madahbee@mnr.gov.on.ca

Thomas Krahn

Stagiaire (patrimoine culturel)
Participe aux travaux associés à la protection du patrimoine culturel par la conception de plans d'aménagement forestier.

Téléphone : (705) 541-2157
Courriel : thomas.krahn@mnr.gov.on.ca

Les ententes d'intendance des ressources : un nouvel outil d'aménagement forestier

Les ententes d'intendance des ressources vont vite faire partie du quotidien pour l'industrie du tourisme tributaire des ressources et l'industrie forestière. Le ministre des Richesses naturelles, M. John Snobelen, a signé récemment le Protocole d'entente entre l'industrie du tourisme et l'industrie forestière. Le document officialise la façon dont les parties négocient les ententes d'intendance des ressources.

Au cours du printemps et de l'été, le MRN veillera à ce que les parties intéressées aient la chance de bien étudier et de bien comprendre le procédé et la façon dont les ententes sont négociées. Le MRN organisera entre autres une série de réunions d'information.

La population a eu l'occasion d'exprimer ses points de vue sur ce nouvel outil d'aménagement forestier lorsque le MRN a fait paraître un avis au registre environnemental prescrit par la Charte des droits environnementaux.

D'où vient l'idée des ententes d'intendance des ressources ? Stephen Harvey, agent des politiques, Direction de la gestion forestière, l'explique : « Pendant la consultation qui a abouti au plan d'aménagement Patrimoine vital de l'Ontario, les parties savaient bien qu'il fallait trouver un moyen d'officialiser les négociations entre les exploitants touristiques et les exploitants forestiers pour que ces derniers puissent exécuter leurs tâches sans dégrader les ressources importantes pour l'industrie du tourisme. »

Plus tôt cette année, des porte-parole des industries, du MRN, du ministère de Développement du Nord et des Mines et du ministère du Tourisme ont signé un protocole d'entente, qui établit le procédé que doivent observer les exploitants forestiers et touristiques quand ils négocient une entente d'intendance des ressources.

Les conflits qui opposent parfois les deux industries relativement aux méthodes d'exploitation forestière, et aux effets que les chemins forestiers et les travaux de coupe peuvent avoir sur les zones isolées ou semi-isolées, ont donné lieu au concept

des ententes d'intendance des ressources. Le procédé favorise un règlement rapide des conflits. Les ententes sont bien entendu bilatérales. Elles officialisent les relations entre les exploitants forestiers et les exploitants touristiques. Elles favorisent l'échange d'information et le règlement à l'amiable des différends opposant parfois les deux industries.

Les titulaires d'un permis d'aménagement forestier durable (PAFD) devront inviter les exploitants touristiques établis dans la zone des travaux forestiers à négocier, s'il le faut, une entente d'intendance des ressources.

Brian Hillier, chef de service, Section des politiques forestières, note que « les ententes d'intendance des ressources sont une façon d'inviter la participation des entreprises de tourisme tributaire des ressources. Elles ne sont pas obligatoires ni toujours nécessaires pour ces entreprises. »

Au début, les ententes porteront sur les questions clés pour les deux industries, en particulier l'étendue, les aspects et le calendrier des travaux d'aménagement forestier (récolte, régénération et soins sylvicoles), ainsi que l'emplacement des chemins forestiers et les méthodes de construction et d'entretien des chemins. Pour faciliter les choses, le MRN a révisé les lignes directrices sur la protection des ressources touristiques (voir l'article sur ce sujet).

Soulignant les avantages que les ententes procurent aux deux parties, Bill Thornton, directeur, Direction de la gestion forestière, dit

« avoir bon espoir que les deux industries utiliseront la structure que les signataires du Protocole leur proposent pour négocier des ententes d'intendance des ressources. Si elles en voient le besoin, les parties peuvent même recourir aux services d'un médiateur et d'un arbitre. En signant une entente, les deux parties acquièrent une certitude quant à l'avenir, et c'est bien important pour planifier leurs activités tributaires des ressources. » ●

L'Accord sur les forêts : des progrès sur bien des fronts

La publication de documents, la tenue d'une réunion cet automne pour remettre un rapport d'étape, des changements pour autoriser une meilleure exploitation des ressources forestières, l'enrichissement des données de base, la détermination des répercussions du plan d'aménagement Patrimoine vital de l'Ontario et l'intérêt éveillé à l'étranger sont quelques-unes des réalisations du Conseil consultatif de l'Accord sur les forêts de l'Ontario (CCAFO).

L'Accord sur les forêts est une entente sans précédent entre l'industrie forestière et les groupes de défense de l'environnement. Il permet d'accomplir de grands progrès dans maints domaines associés à la gestion écologique des ressources.

Le Conseil se réunit régulièrement depuis le printemps. Au début de son mandat, il a mis sur pied plusieurs groupes de travail auxquels il a confié divers travaux associés à l'Accord. À titre d'exemple, les membres ont assisté à des présentations du Comité des politiques forestières et du personnel du MRN au sujet de l'Initiative de la forêt boréale. Ce projet très passionnant consiste à engager des pourparlers avec les collectivités autochtones du Grand Nord et à examiner des possibilités en fait d'aménagement forestier.

On a réalisé des progrès pour plusieurs engagements importants que renferme l'Accord. À la fin du printemps, le Conseil a reçu le rapport définitif du groupe de travail affecté à l'article 11 de l'Accord (meilleure exploitation des ressources forestières). Le groupe a décrit dans son rapport plusieurs façons de mieux exploiter la forêt. Le Conseil a adopté trois des recommandations.

Le MRN a par la suite approuvé des changements visant à récupérer une quantité accrue d'arbres endommagés par le feu, d'arbres en voie de détérioration dans des peuplements à faible volume et de basse qualité, et d'arbres provenant des éclaircies semi-commerciales.



L'article 18 de l'Accord engage les signataires à reconnaître la superficie relativement importante des terrains forestiers qui se trouvent hors des zones protégées par voie de règlement, mais qui ne seront pas exploités. Le MRN a publié une affiche et une brochure décrivant les diverses catégories de terrains forestiers et le pourcentage qu'elles représentent au sein du territoire ontarien. Ces documents devraient beaucoup aider la population à voir à quel point complexe est la question de la disponibilité des terrains forestiers. Le MRN a commencé en novembre à diffuser largement l'affiche et la brochure.

De bons progrès ont également été accomplis relativement à la collecte des données de base. Avant que l'on puisse concevoir des plans détaillés d'atténuation des effets sur l'environnement et déterminer les limites des prochaines zones protégées, il est essentiel de bien comprendre l'incidence qu'ont les zones protégées définies dans le plan d'aménagement Patrimoine vital

de l'Ontario. Le groupe affecté à ces tâches travaille avec diligence, et le Conseil espère obtenir cet hiver la détermination définitive des répercussions sur l'environnement.

Lors de la réunion de novembre, le Conseil a examiné les progrès accomplis à ce moment-là et les a comparés avec les attentes qu'il avait lorsque les parties ont signé l'Accord. Tenir les intéressés bien au courant des travaux associés à l'Accord est l'un des premiers objectifs du Conseil, qui publiera cette année un dossier sur les progrès accomplis.

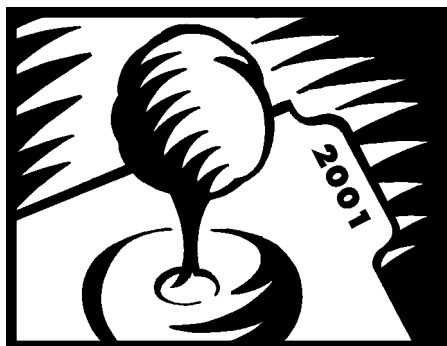
L'Accord jouit de l'appui d'une forte proportion de la population, et le MRN a bien l'intention de continuer d'en faire connaître les résultats à la population ontarienne et à celle d'autres provinces et d'autres pays. Le ministre s'est rendu en Europe, en juin, pour présenter l'Accord à l'occasion d'une conférence parrainée par le Fonds mondial pour la nature. La conférence a eu lieu à Londres. Le ministre a aussi rencontré des porte-parole des gouvernements néerlandais et allemand et de leur industrie. Il n'a pas manqué de souligner les réalisations importantes de l'Ontario.

Le personnel du MRN a fait des présentations semblables, en novembre, à la réunion annuelle de la Society of American Foresters, qui a eu lieu à Washington.

Le Conseil organisera au printemps une deuxième série de réunions d'information. Il annoncera bientôt son intention de se rendre à Thunder Bay, à Timmins, à Sudbury et à Peterborough pour présenter les progrès accomplis et noter les points de vue des intéressés. ●

Exploitation du bois de feuillu de qualité inférieure dans le Nord-Est et le Centre-Sud : on attend les recommandations au plus tôt en mars 2001

L'examen des propositions relatives à l'utilisation de bouleaux blancs excédentaires et de feuillus d'ombre de qualité inférieure dans les régions du Nord-Est et du Centre-Sud ne sera pas achevé avant mars 2001, au plus tôt. Cette initiative vise à stimuler le développement économique durable, qui suscitera l'établissement de nouvelles installations ou l'agrandissement d'installations déjà implantées, et favorisera une meilleure utilisation du bois.



La demande de propositions se rapporte à environ un million de mètres cubes de bouleaux blancs excédentaires et de feuillus d'ombre de qualité inférieure, répartis dans 28 unités d'aménagement de la Couronne. Le MRN a accepté des propositions entre le 6 avril et le 4 août 2000.

Le MRN a reçu onze propositions visant entre plusieurs milliers et plusieurs centaines de milliers de mètres cubes de bois. Une équipe de projet examine actuellement les propositions et fera ses recommandations au ministre. Conformément à la Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne (LDFC), les promoteurs qui seront retenus obtiendront un permis les autorisant à transformer des ressources de la forêt

et devront signer une entente d'approvisionnement.

Pour être acceptées, les propositions doivent réussir une « épreuve de durabilité ». En effet, conformément aux conditions de l'appel d'offres, les propositions doivent être viables sur le plan économique et garantir un approvisionnement durable en bois, en sus des besoins de l'industrie forestière. Les propositions qui empiètent sur les réserves de

bois d'un autre exploitant seront rejetées. Les promoteurs dont la catégorisation des arbres à exploiter ne correspond qu'à une partie des ressources en bois exploitables devront combler cette lacune pour que les ressources soient exploitées suivant les normes de la LDFC.

Lorsque deux propositions ou plus se rapportent à un même stock de bois ou à une partie d'un même stock, et que ce stock n'est pas assez volumineux pour satisfaire aux besoins de tous les exploitants, le MRN choisira la proposition ou la combinaison de propositions la plus avantageuse pour l'Ontario. Il se fondera sur les critères suivants : création d'emplois; investissement en Ontario; amélioration de l'utilisation du bois et des modes d'aménagement forestier; aptitude du promoteur à mener à bien son projet; degré de participation des collectivités autochtones.

Certaines des propositions sont assez complexes, et l'examen devrait prendre au moins six mois. Le concours est clos et l'examen est en cours. L'équipe de projet présentera ses recommandations au ministre à la fin de l'examen. ●

Nous voulons vos idées

Donnez-nous vos idées pour les prochains numéros ! Vous n'avez qu'à remplir la carte-réponse, à la mettre dans une enveloppe avec votre nom et votre adresse, puis à l'envoyer par la poste au :

Rédacteur en chef, *La Gazette forestière*
Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario
70 Foster Drive, bureau 400
Sault Ste. Marie ON P6A 6V5
Vous pouvez aussi envoyer vos suggestions par courriel, à l'adresse peter.gagnon@mnr.gov.on.ca.

B O Î T E À S U G G E S T I O N S

Qu'avez-vous aimé à propos de *La Gazette forestière* ?

Quels sujets voudriez-vous que l'on y traite à l'avenir ?

Quelle note donneriez-vous à *La Gazette forestière* ?

Très informative Assez informative

Pas informative *Encerclez une réponse.*

Nom

Organisme

Adresse

Ville

Province

Code postal

Comité des compétences en gestion forestière : un autre succès

L'industrie forestière et le MRN se réjouissent de la création d'un autre partenariat. Formé en novembre 1999, le Comité directeur des compétences en gestion forestière a pour principale tâche d'offrir, avec la collaboration des intéressés, un programme de formation axé sur les compétences attendues. Destiné à la main-d'œuvre forestière, le programme d'études est un investissement dans les forêts, car il favorise un aménagement forestier de haute qualité.

La dernière réalisation du Comité est un cours sur la prévention de l'érosion et du lessivage de sédiments. Destiné aux instructeurs, le cours a accueilli plus de 70 participants. Provenant d'un peu partout en Ontario, ces instructeurs « triés sur le volet » enseignent maintenant le cours aux travailleurs des chantiers, ainsi qu'aux inspecteurs et aux vérificateurs de conformité de l'industrie forestière et du MRN.

La plupart des instructeurs sont associés à l'industrie forestière. Le tiers d'entre eux font partie du personnel du MRN; le reste est constitué de consultants et de fonctionnaires municipaux.

Selon l'instructeur Jeff McColl, de la société Buchanan Forest Products (un membre de l'Association des manufacturiers de bois de sciage de l'Ontario), « les personnes qui ont suivi le cours étaient et sont des experts dans le domaine. Les discussions ont été très fructueuses et ont permis de clarifier certaines choses ».

Don Moschuk, de la société Abitibi Consolidated (un membre de l'Association des industries forestières de l'Ontario), est du même avis : « La participation a été en général excellente. »

Larry Rosebrugh, de l'Agence de foresterie du parc Algonquin, a observé que les instructeurs ont quitté le cours avec « de très bons documents de référence et de présentation ».

Les nouveaux instructeurs n'ont pas seulement appris à maîtriser les techniques de lutte contre l'érosion et le lessivage de sédiments, ils ont aussi échangé des idées pour bien régler les problèmes pouvant

survenir pendant et après la construction d'un pont ou d'un ponceau. « Le cours m'a donné de très bonnes techniques pour [...] prévenir l'érosion et remédier à la situation », a déclaré Pierre St. Arnaud, du bureau de district du MRN, à Hearst.

Le Comité a été créé pour aider la main-d'œuvre forestière à se tenir à jour, que ce soit au sujet des lois et règlements, des politiques ou des lignes directrices. Il veut couvrir tout le cycle d'aménagement forestier, de l'établissement des politiques et des objectifs, à la planification, la mise en œuvre, la surveillance et la production de rapports. Toutefois, le Comité s'est concentré en premier lieu sur les travaux forestiers.

Grâce à l'appui monétaire de l'AMBSO, de l'OFIA et du MRN, et à l'appui non monétaire d'autres intervenants, le Comité a réussi à publier avec grand succès son premier ouvrage : le manuel intitulé *Instructor's Manual - Erosion and Sediment Control at Water Crossings on Forest Access Roads* (juin 2000).

Le cours de formation sur la prévention de l'érosion et du lessivage de sédiments est un cours axé sur les compétences attendues. Il est donc conçu en fonction d'objectifs bien précis. Il comprend une évaluation des connaissances des étudiants et requiert le perfectionnement continu des étudiants et du cours lui-même. La matière enseignée en salle de classe comprend ce qui suit : les effets des dépôts de sédiments; les prescriptions réglementaires; la théorie de l'érosion et les méthodes de prévention; la conception de voies d'eau imitant la nature; la prévention de l'érosion et du lessivage de



sédiments aux ponts et ponceaux abandonnés. En forêt, les étudiants apprennent à inspecter des ponts et des ponceaux pour déterminer s'ils sont construits conformément aux règles établies. Ils apprennent aussi à rédiger des plans de prévention du lessivage de sédiments.

Le cours est modelé sur un autre cours très réussi que le personnel du Programme de compétences en gestion forestière (MRN) a rédigé à l'intention des instructeurs. Le cours s'intitule « Installation de ponceaux sur des chemins forestiers » (janvier 1999). D'autres cours sont en chantier. Ils porteront sur l'endommagement des stations forestières, l'observation des prescriptions sylvicoles et l'application des lignes directrices sur l'aménagement forestier. ●

Font partie du Comité directeur :

Bill Roll

Coprésident du Comité et chef de service, Politiques et affaires gouvernementales, Bowater/Ontario Association des industries forestières de l'Ontario (OFIA)

Rich Greenwood

Coprésident du Comité et chef de service, Évaluation et normes relatives aux forêts, MRN

Steve Munro

Directeur général, Westwind Forest Stewardship Inc.

Dave Milton

Directeur administratif, Association des manufacturiers de bois de sciage de l'Ontario

Carl Corbett

Directeur général, Agence de foresterie du parc Algonquin

Paul Jewiss

Chef forestier, Abitibi-Consolidated, OFIA

Joe Churcher

Politiques forestières, MRN

Alex Gardner

Chef de service, Sciences et technologie, région du Centre-Sud, MRN

Mark Speers

Chef de service, Allocation et mesurage du bois, Direction des relations avec l'industrie, MRN

Dave Scott

Chef de district, district de Hearst, MRN

OENG (organismes environnementaux non gouvernementaux) : poste vacant

Dan Puddister

Coordonnateur et secrétaire du Comité

Renseignements :

Dan Puddister

Biologiste principal
Évaluation et normes relatives aux forêts

Direction de la gestion forestière

Ministère des Richesses naturelles
70, Foster Drive, bureau 400
Sault Ste. Marie ON CANADA
P6A 6V5
Tél. : (705) 945-5732
Télec. : (705) 945-6605
Courriel :
dan.puddister@mnr.gov.on.ca

La bonne foi : la fondation des bonnes relations entre Brunswick House et Domtar

Citant « bonne foi et raisonnablement », David Mutch, superviseur du secteur de Chapleau (MRN), fait l'éloge des porte-parole de l'industrie forestière et des Premières Nations qui ont élaboré une entente grâce à laquelle des Premières Nations pourront entreprendre des travaux forestiers sur des terres de la Couronne – une première pour Brunswick House. L'entente est entrée en vigueur en juillet.

La Première Nation de Brunswick House entreprenait déjà des travaux d'exploitation forestière, mais avait besoin d'un approvisionnement durable en bois pour assurer la viabilité de son entreprise. Elle a choisi d'essayer de conclure une entente avec Domtar, le titulaire du permis d'aménagement forestier durable. Domtar a accepté l'invitation.

« Le rôle du MRN s'est limité à faciliter les négociations, dit Dave Mutch. Au cours des deux dernières années, nous avons essayé de déterminer les besoins de Brunswick House et ses capacités techniques. La société BHFN Logging and Trucking Inc. (BHFN), que vient de créer Brunswick House, a demandé un volume annuel de 50 000 mètres cubes de bois pendant cinq ans. Domtar a accepté. Les deux parties se sont engagées à assurer le succès de l'entente, et elles méritent bien des éloges. »

Lors d'une réunion « remue-ménages » organisée en janvier, des porte-parole du MRN, de Domtar et de Brunswick House ont rédigé un ordonnancement de tâches pour l'année (chemins forestiers et ponceaux, explication des acronymes, équipes de démarrage, ententes relatives au volume de bois à exploiter, lois et lignes directrices, administration, sylviculture et observation des prescriptions sylvicoles). Trois groupes cadres (équipe de direction, équipe des travaux de chantier, équipe de formation) ont été mis sur pied pour mener à bien les travaux en cours. Domtar et BHFN négocient d'entreprise à entreprise. Le MRN n'intervient que si son aide est requise.

« C'était une belle occasion pour Domtar de parfaire les compétences de nos gens



dans le domaine de la foresterie et de les ramener au travail, dit Andrew Neshwabin, chef de la Première Nation de Brunswick House. Nous pensons qu'il faudra parfaire encore davantage la formation au cours des cinq prochaines années, pour que BHFN Logging and Trucking puisse tirer le maximum possible de son entreprise. »

« Cette entente est l'un des nombreux moyens qu'utilise Domtar pour créer des emplois et former des forestiers chez les Premières Nations de l'Ontario et du Québec, dit Robert Edmonds, chef régional des terrains forestiers, Domtar. Des ententes semblables ont été négociées dans pratiquement toutes les régions où la société Domtar est présente. Domtar est bien résolue à continuer dans cette voie et à conclure des ententes de longue durée avec des collectivités autochtones – des ententes fondées sur le respect mutuel et le développement économique. Elle a enchaîné cet engagement dans ses politiques forestières. » ●

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES DE L'ONTARIO

..... Quoi de neuf au sein du personnel ?.....

Bill Taylor et Brian Polhill se sont joints l'an dernier à la Section de la planification

Bill Taylor s'est joint à la Section de la planification forestière en août 2000. Il y occupe le poste de conseiller principal, mise en œuvre de l'Évaluation environnementale de portée générale (ÉEPG) relative au bois de la Couronne. Il a commencé sa carrière dans la Fonction publique de l'Ontario comme géologue au sein de la Commission géologique de l'Ontario, où il a fait les levés géologiques des secteurs des lacs Mishibishu et Detour.



Bill Taylor

À Queen's Park, Bill a pris part à plusieurs initiatives notables : négociation des ententes sur l'exploitation des ressources minérales du lac Dona, de Golden Patricia et de Mussel White; conseils d'aménagement Windigo-Shibogama; aménagement du bassin de Moose River; négociation, avec des Premières Nations, des conditions associées au document d'évaluation environnementale de la rivière Mattagami (Ontario Hydro).

En 1992, Bill et sa famille se sont installés à Thunder Bay. Bill s'est joint à la Direction des négociations du Secrétariat des affaires autochtones, où il a assisté Bob Rosehart, négociateur en chef de l'Ontario, lors des

pourparlers engagés entre l'Ontario, le Canada et la Première Nation Nishnawbe-Aski. Étaient à l'ordre du jour des négociations l'autonomie gouvernementale de la Première Nation, ainsi que les questions des terres, des ressources et de l'environnement.

Bill a aussi négocié, au nom de l'Ontario, plusieurs annexions à des réserves, ainsi que l'entente de gestion multipartite du bassin hydrographique du lac Shoal. Il a en outre élaboré la stratégie provinciale associée à plusieurs demandes en dommages-intérêts relatives à des inondations qui ont eu lieu dans le secteur visé par le traité no 3. Il a représenté le Secrétariat des affaires autochtones au sein de plusieurs comités provinciaux, dont l'équipe d'examen de l'ÉEPG (ministère de l'Environnement) et le projet « Nord du 51e » (ministère du Développement du Nord et des Mines). Entre 1994 et 1996, Bill a coordonné, à l'Université Lakehead, un programme de cinq cours menant au certificat en évaluations environnementales. Il a aussi révisé et enseigné deux des cinq cours.

En mai 2000, Bill a obtenu de l'Université Lakehead un certificat en règlement de différends, ainsi que son titre de médiateur.

Bill et son épouse Lisa Harris ont deux garçons, Kearon (11 ans) et Adrian (9 ans). Bill aime bien rénover sa maison, faire de la randonnée, lire et cuisiner. ●



Brian Polhill

Brian Polhill, spécialiste de l'aménagement forestier, célèbre sa trentième année au service du MRN. Il se rappelle ses débuts en 1971, quand il était jeune garde forestier, à Stonecliffe.

« Nous avons passé deux mois à éclaircir un peuplement de pins gris issu d'un incendie, dans la vallée de l'Outaouais. Je me demande souvent ce qu'il en est advenu. » Cette expérience l'a incité à étudier le génie forestier à l'Université Lakehead, puis à suivre une carrière au MRN.

Brian a passé 15 ans aux pépinières de Thunder Bay, de Dryden et de Kenora. Il y a travaillé comme spécialiste des plants à racines nues, des plants de pépinière et, enfin, des plants en récipient. Il a lancé le programme

Pas seulement une question de faire pousser les arbres plus vite

Le forum de l'Alliance forestière des Grands Lacs aborde la foresterie intensive

Que signifie la foresterie intensive pour la société et les collectivités qui dépendent des forêts pour leur gagne-pain, leur croissance économique et leur développement ?

Comment la foresterie intensive est-elle associée à la biodiversité des forêts et à l'aménagement durable ? Quelle est l'importance des sciences forestières et de l'écologie forestière lorsqu'on choisit les peuplements que l'on veut exploiter intensivement ? Quel ensemble de modes sylvicoles doit-on adopter ?

L'Alliance forestière des Grands Lacs a parrainé, à Sault Ste. Marie, un forum sur la foresterie intensive qui a permis à une foule d'intéressés (secteurs public et privé, groupes environnementaux, Premières Nations et milieu de la recherche universitaire) d'aborder ce sujet et d'autres questions connexes.

Les sujets suivants ont été abordés :

- *le besoin de la foresterie intensive;*
- *l'état actuel des bases sociales et scientifiques;*
- *la proportion des superficies protégée, aménagée et exploitée intensivement;*
- *les modes d'aménagement intensif qui seront préconisés.*

Le MRN était bien représenté au forum, aussi bien par ses participants que ses conférenciers (Mike Willick, sous-ministre adjoint, Division des forêts, Bill Thornton, directeur, Direction de la gestion forestière, et l'ancien sous-ministre, Ron Vrancart, qui vient de prendre sa retraite).

Mike Willick a surtout parlé des questions de politique que l'Ontario a examinées relativement à la foresterie intensive. Bill Thornton a parlé de l'importance de la foresterie intensive en Ontario. Il a aussi discuté des « 4 P » (planification, pratique, protection et preuve). Dans son discours-programme, Ron Vrancart a présenté,



à un auditoire dominé par des Américains, le plan d'aménagement Patrimoine vital de l'Ontario. Il a aussi expliqué le rôle que joue la foresterie intensive en Ontario.

« L'aménagement intensif des forêts ne consiste pas seulement à accélérer la croissance des arbres, a dit Bill Thornton, résumant un des thèmes centraux du forum. Il faut l'aborder de façon holistique, sans exclure la planification et l'établissement de politiques. Il faut ensuite protéger son investissement contre les insectes et le feu. Enfin, il faut une preuve, confirmant les attentes en ce qui concerne le taux de croissance et les gains. »

Les gouverneurs du Michigan, du Minnesota et du Wisconsin ont créé l'Alliance forestière des Grands Lacs pour favoriser et faciliter la coopération, de sorte à mieux assurer le développement durable des forêts publiques et privées. L'Alliance encourage tous ceux et celles qui s'intéressent aux forêts de leur région à travailler ensemble et à parfaire la coordination en ce qui concerne les politiques et les pratiques forestières. L'Alliance a accueilli l'Ontario en 1997. ●

Pour en savoir plus sur l'Alliance, voir le site Web <http://www.lsf.org>.

forestière du MRN

d'arboriculteurs privés (région du Nord-Ouest) et le complexe de serres, à Whitedog.

« C'était le bon temps, dit-il. Les arboriculteurs de Whitedog étaient impatients de parfaire leurs connaissances. Je ne me suis jamais senti autant apprécié. Ils ont mis ma photo sur leur Mur d'Honneur. » En 1992, après la réorganisation des directions régionales, Brian est revenu à Thunder Bay et à Sciences et technologie Nord-Ouest, où il a été spécialiste de l'établissement de peuplements. Il note : « J'ai aimé travailler avec les districts du MRN et l'industrie forestière pour mettre au point des projets de développement et de transfert de techniques, mais hélas, les choses ne restent jamais stationnaires. Sciences et technologie a délaissé le transfert au profit des sciences. J'ai décidé qu'il était temps de partir. J'ai pris des affectations temporaires dans la région du Nord-Ouest comme analyste régional et spécialiste des plans d'aménagement forestier. Cela m'amène où je suis aujourd'hui. »

Sur le plan personnel, Brian dit : « Mary (née Sottile, du district de Thunder Bay) a accepté de m'épouser il y a trois ans. Nous avons deux enfants, Blair (26 ans) et Janet (23 ans), et une petite-fille adorable, Zoey (18 mois). Quand je ne travaille pas, j'aime jouer au golf et au curling, travailler le bois et faire du vin. Ce sont tous de bons passe-temps pour un grand-père. » ●

La certification des entreprises forestières : un courant national

La position du MRN

Le MRN épaula les entreprises qui veulent obtenir le certificat attestant leur respect des normes d'aménagement forestier durable. La certification forestière est bien importante au sein du marché des produits de la forêt. Elle peut aussi en bloquer l'accès, d'où l'importance pour les entreprises ontariennes d'en être titulaires.

Le MRN assure l'aménagement durable des forêts de la Couronne par des politiques, des lignes directrices, des lois et des règlements. Il fournit, à l'intérieur de son mandat, des conseils sur les plans techniques et réglementaires aux organismes chargés d'élaborer les systèmes de certification, ainsi qu'aux entreprises qui veulent obtenir un certificat. Le MRN veut encourager les organismes qui conçoivent les systèmes de certification (le FSC [Forest Stewardship Council] et la CSA [Association canadienne de normalisation]) à utiliser leur savoir scientifique et de bonnes politiques publiques pour garantir

l'efficacité et un accès équitable au marché.

Le cadre politique et législatif du MRN est une solide fondation pour les entreprises forestières qui cherchent à obtenir leur certificat. Il comprend la tenure par secteur, la planification par unité d'aménagement, la participation du public et la gestion écosystémique. En outre, grâce à la vérification impartiale et objective des modes d'exploitation, à la méthode « critères et indicateurs » qu'emploie le MRN et aux lignes directrices provinciales, les entreprises forestières de l'Ontario sont déjà bien parties pour satisfaire aux exigences des organismes de normalisation.

État de la certification forestière en Ontario

La plupart des exploitants forestiers de l'Ontario cherchent à obtenir leur certificat. C'est un courant que l'on observe partout au pays. La Coalition canadienne pour la certification de la foresterie durable a fait un sondage en 1999. Son étude révèle que les entreprises forestières du Canada ont l'intention de faire attester leurs modes d'aménagement sur 60 p. 100 des 120 millions d'hectares de forêts aménagées. Elles se donnent jusqu'en 2003 pour y parvenir. En général, les entreprises optent en premier, ou de préférence, pour le système de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), mais elles finissent par utiliser le système qui répond le mieux à leurs besoins. En qualité de propriétaire foncier, le MRN aura un rôle à jouer à cet égard, mais il n'a pas l'intention d'agir comme codemandeur avec quelque entreprise ou propriétaire que ce soit. Les tableaux suivants illustrent où en sont les choses en Ontario.

FORÊTS DE LA COURONNE CERTIFIÉES CONFORMES AUX NORMES D'AMÉNAGEMENT DURABLE Janvier 2001

ENTREPRISES	FORÊT(S) (1)	SYSTÈME DE CERTIFICATION ET DATE DU CERTIFICAT	SUPERFICIE (ha) (2)	REMARQUES
Spruce Falls Inc. Une entreprise de Tembec	Forêt Gordon Cosens (Ontario)	ISO 14001, juin 1999	1 000 000	
Columbia Forest Products	Travaux forestiers s'entrepris en Ontario conformément à trois permis.	ISO, novembre 1999		Cette entreprise est titulaire d'un permis de coupe parcellaire (overlapping licence). Elle n'est pas chargée de l'aménagement d'un secteur en particulier.
Abitibi-Consolidated Inc.	Forêt Iroquois Falls (Ontario)	ISO 14001, mai 2000	1 000 000	Le système de l'ISO comprend l'observation des critères d'aménagement forestier durable établis par le CCMF.
Abitibi-Consolidated Inc.	Forêt Whiskey Jack (Ontario)	ISO 14001, août 2000	1 100 000	Le système de l'ISO comprend l'observation des critères d'aménagement forestier durable établis par le CCMF.
Abitibi-Consolidated Inc.	Spruce River (Ontario)	ISO 14001, octobre 2000	770 000	Le système de l'ISO comprend l'observation des critères d'aménagement forestier durable établis par le CCMF.
Abitibi-Consolidated Inc.	High Rock, Fort Frances et Flanders (Ontario)	ISO 14001, décembre 2000	1 300 000	Le système de l'ISO comprend l'observation des critères d'aménagement forestier durable établis par le CCMF.
Domtar Inc.	Forêt Spanish (Ontario)	ISO 14001, décembre 2000	1 300 000	
Total			6 470 000	

1) Nom de l'unité d'aménagement de la Couronne

2) Superficie de la forêt de la Couronne certifiée conforme aux normes d'aménagement forestier durable

CSA : Normes nationales d'aménagement forestier durable (CAN/CSA Z809-96)

ISO : ISO SGE 14001 (travaux forestiers)

FSC : Forest Stewardship Council

IFS : Initiative de foresterie durable

FORÊTS PRIVÉES CERTIFIÉES CONFORMES AUX NORMES D'AMÉNAGEMENT DURABLE Novembre 2000

ENTREPRISES	FORÊT(S) (1)	SYSTÈME DE CERTIFICATION ET DATE DU CERTIFICAT	SUPERFICIE (HA)	REMARQUES
Tembec	Specialty Huntsville	FSC, octobre 1998	939	Produit à usage spécial et terrain boisé privé.
Haliburton Forest and Wildlife Reserve Ltd.	Propriétaire : Peter Schleifenbaum	FSC, novembre 1997	22 015	Premier certificat du FSC décerné au Canada.
Municipalité régionale de York	Forêt régionale de York	FSC, juillet 2000	2031	Première forêt municipale au Canada.
Abitibi-Consolidated Inc.	Abitibi-Consolidated Inc. sur des biens-fonds à tenure libre, dans le nord-ouest de l'Ontario	ISO 14001, octobre 2000	200 000	Le système de l'ISO comprend l'observation des critères d'aménagement forestier durable établis par le CCMF.
Total			224 985	

CSA : Normes nationales d'aménagement forestier durable (CAN / CSA Z809-96)
ISO : ISO SGE 14001 (travaux forestiers)

FSC : Forest Stewardship Council
IFS : Initiative de foresterie durable

Certification forestière : quoi de neuf ?

Le FSC a rédigé une première ébauche du manuel sur les « meilleures pratiques » d'aménagement forestier pour la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent. L'ébauche fait actuellement l'objet d'un examen public. Le MRN a participé aux travaux du Groupe consultatif technique et a présenté ses points de vue pendant l'examen public. Les normes ont été mises à l'épreuve sur des terrains privés; le FSC a révisé les projets de normes et les a publiés.

Le FSC a élaboré des normes régionales pour la forêt boréale. Ces normes ont été mises à l'essai en Ontario dans le cadre d'un projet pilote. Le Fonds mondial pour la nature a contribué des fonds au projet. Des porte-parole de la société Tembec, de la société Domtar, de plusieurs Premières Nations, des syndicats, du Partenariat pour les terres publiques et de plusieurs groupes d'intérêt font partie de l'équipe chargée d'élaborer les normes.

Conformément aux normes d'aménagement forestier durable de la CSA, les exploitants forestiers doivent utiliser un ensemble de critères et d'indicateurs reflétant les valeurs locales. Le MRN a mis à l'essai, en coopération avec des collaborateurs associés à un projet géré par la société Forest Ecosystem Science Cooperative Inc., un ensemble d'indicateurs que l'on pourrait utiliser pour présenter une demande de certificat. Ses collaborateurs étaient Domtar et Lake Abitibi Model Forest. Les normes CSA Z808 / Z809 (1996) sont compatibles avec les normes de gestion environnementale ISO 14000. Les deux ensembles de normes emploient une terminologie et des définitions semblables. À l'échelle nationale, on a commencé à harmoniser les normes CSA avec les normes ISO, l'objet étant de les clarifier et de les uniformiser.

Le MRN a retenu les services de la firme KPMG pour qu'elle compare le cadre politique et législatif du MRN avec le système ISO 14001 et les normes d'aménagement durable de la CSA. Les objectifs sont les suivants :

- examiner les politiques, les lois et les règlements que fait observer le MRN dans le but de les harmoniser avec la terminologie internationale, y compris celle du marché forestier;
- parfaire les connaissances du MRN, favoriser un dialogue « informé » avec les entreprises forestières et fournir un scénario de référence aux entreprises qui désirent obtenir le certificat;
- accroître l'accès au marché pour les produits forestiers de l'Ontario;
- attester la responsabilisation du gouvernement.

Les résultats montrent que les cadres politique et législatif du MRN contribuent à tous les aspects du système CSA et les prescriptions les plus pertinentes du système ISO, conformément aux limites du mandat du gouvernement. On a toutefois relevé quelques lacunes, ce qui était prévu puisque le cadre du MRN a été conçu pour répondre à des besoins différents. Le MRN n'ayant pas l'intention d'obtenir un certificat, il ne cherche donc pas à combler les lacunes relevées dans le rapport de la firme KPMG. Il est fort probable qu'un certain nombre des lacunes relevées seront comblées, au fur et à mesure que le MRN accroîtra l'efficacité de ses propres programmes d'aménagement forestier. Le personnel du MRN présente ses observations relativement aux lacunes dans le document « Questions et réponses » qui est annexé au rapport de la firme KPMG.

La société Tembec a annoncé récemment qu'elle avait conclu une entente pour travailler avec le Fonds mondial de la nature (Canada) dans le but de faire certifier conformes aux normes du FSC tous ses chantiers forestiers, partout au pays – une superficie de plus de 13 millions d'hectares.

Reconnaissance des normes à l'échelle internationale

Il est utile de noter que des experts internationaux sont en train de mettre au point un procédé pour assurer la reconnaissance des diverses normes d'aménagement forestier durable et méthodes de certification, dans toutes les régions du monde.

Participent notamment à ces travaux le Pan European Forest Certification Council and l'International Forest Industries Roundtable. Le Canada est représenté au sein des deux organismes. Des discussions sont en cours avec le Conseil canadien des ministres des Forêts. Qui s'occupe de la certification forestière au sein du MRN ?

- Celia Graham s'occupe des dossiers « politiques et programmes » et Betty van Kerkhof est chargée de la mise en œuvre des programmes.
- Neil Stocker sera la personne-ressource du MRN au sein du Groupe de travail du FSC (forêt boréale). Il y remplira les fonctions de conseiller technique.

Où peut-on trouver d'autres renseignements sur la certification forestière ?

- La Coalition canadienne pour la certification de la foresterie durable regroupe 22 organismes représentant l'industrie des produits forestiers du Canada. Elle avait été créée pour favoriser l'élaboration de normes nationales par l'intermédiaire de l'Association canadienne de normalisation. L'Association des industries forestières de l'Ontario (OFIA), l'Association des manufacturiers de bois de sciage de l'Ontario (AMBSO) et l'Association du panneau structural (APS) sont membres de la Coalition. Le site Web de la Coalition se trouve à l'adresse <http://www.sfms.com>.
- Le site Web de la filiale canadienne du Forest Stewardship Council (FSC), un organisme du Fonds mondial pour la nature, se trouve à l'adresse <http://www.web.net/fsc.ca>.
- Le site Web des normes ISO 14000 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) se trouve à l'adresse <http://www.ccn.ca/iso14000>.
- Les questions au sujet de la certification forestière peuvent être adressées à Celia Graham, au (705) 945-6678, ou à Betty van Kerkhof, au (705) 945-6619. •

The times, they are a changin'...

La Division des forêts (MRN) a subi de grands changements au cours des derniers mois. Nous pensons qu'il serait utile de vous donner un bref exposé de la Division et de ses fonctions. La nouvelle Division des forêts est composée de trois Directions : Gestion forestière, Relations avec l'industrie et Aviation et lutte contre les incendies de forêt.

Direction de la gestion forestière

La Direction a pour rôle de fournir encadrement et direction relativement à la gestion des ressources forestières de l'Ontario. Elle veut être reconnue à l'étranger comme un chef de file dans le domaine des politiques, de la planification et des activités en matière d'aménagement forestier durable. La Direction a pour mission d'améliorer continuellement la gestion des forêts ontariennes, en se fondant sur les meilleures données scientifiques et autres, au profit de la population ontarienne.

La Direction s'efforce de faire participer les clients et les intéressés aux décisions rattachées à la gestion des ressources forestières, à la planification de l'aménagement forestier et à la mise en œuvre des prescriptions de l'Évaluation environnementale de portée générale (ÉEPG) relative à la gestion du bois de la Couronne. La Direction comprend quatre sections : Politiques forestières, Planification de la gestion forestière, Vitalité forestière et sylviculture, et Évaluation et normes relatives aux forêts.

La Section des politiques forestières a pour mission de diriger et de coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et l'amélioration des lois, règlements, politiques, programmes, normes, etc. associés à l'aménagement forestier.

La Section de la planification de la gestion forestière a pour mission de faire progresser la durabilité forestière en Ontario en mettant à profit son savoir-faire et son leadership dans ce domaine. Elle est chargée des divers aspects de la planification de l'aménagement forestier en Ontario.



Elle a pour rôle de concevoir, d'actualiser et de soutenir un système de planification qui remplit les obligations juridiques du MRN (dont les prescriptions de l'ÉEPG relative à la gestion du bois de la Couronne). Elle doit superviser les travaux d'aménagement forestier durable entrepris dans des forêts de la Couronne.

La Section de la vitalité forestière et de la sylviculture a pour tâches d'établir les « meilleures pratiques forestières » et d'en favoriser l'usage chez ses clients externes et internes qui gèrent, protègent et sauvegardent les ressources forestières.

La Section de l'évaluation et des normes relatives aux forêts remplit deux missions. Elle doit déterminer le degré de durabilité des forêts ontariennes par l'établissement de

normes d'information, la coordination des procédés d'information liés aux forêts, l'analyse des données et la diffusion des résultats.

Elle doit également veiller à ce que la main-d'œuvre forestière de l'Ontario ait les compétences requises pour gérer écologiquement les forêts.

Direction des relations avec l'industrie

Le MRN a créé la Direction en septembre 1999 pour mieux s'occuper des relations avec l'industrie forestière de l'Ontario.

La création de la Direction montre que le MRN est résolu à coopérer avec l'industrie pour bien gérer les forêts ontariennes, à représenter l'industrie au sein du gouvernement et à mettre à exécution le plan d'aménagement du territoire Patrimoine vital de l'Ontario.

La Direction représente l'industrie forestière, mais elle veille aussi sur la durabilité écologique, qui est un intérêt public. Pour accomplir ces nouvelles tâches, la Direction comprend deux sections : Entreprises et économie forestière, et Allocation et mesurage du bois.

La Section des entreprises et de l'économie forestières s'occupe de plusieurs choses : échanges commerciaux, valeur ajoutée, promotion des entreprises, certification, analyses commerciales, développement économique, stratégies sectorielles, changement climatique, conception de politiques, fixation des prix du bois et prévision des recettes, compétitivité de l'industrie forestière.

La Section de l'allocation et du mesurage du bois s'occupe des tâches suivantes : cubage du bois, détermination des stocks de bois, allocation du bois, permis de coupe, permis d'exportation et articles 11 et 12 de l'Accord sur les forêts de l'Ontario.

La Direction de l'aviation et de la lutte contre les incendies de forêt sera l'objet d'un article dans un prochain numéro de La Gazette forestière. ●



La
Gazette forestière

Une publication du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario

La Gazette forestière est publiée deux fois par année par le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. Prière d'adresser questions et suggestions à :

La Gazette forestière

a/s du rédacteur en chef, ministère des Richesses naturelles

70 Foster Drive, bureau 400

Sault Ste. Marie ON P6A 6V5



Imprimé au Canada